



Service après vente refusant la prise en charge

Par **vivi56**, le **19/01/2010** à **23:59**

Bonjour,
après avoir acheté un appareil photo numérique pour Noël à ma fille dans un hypermarché connu, la semaine dernière il ne fonctionnait plus, et impossible de rétracter l'objectif. Je me rends donc au service après-vente du magasin, où on le prend en charge. L'employée l'examine et me remet un document stipulant qu'il n'y a aucun autre défaut apparent. Mais en fin de journée, il me recontacte en m'expliquant qu'il ne sera pas pris en charge car il y a 1 fissure dans le flash. Qui me dit qu'ils ne l'ont pas fait tomber après mon départ? Ont-ils le droit de revenir sur les faits alors qu'ils m'ont fait 1 attestation comme quoi il n'y avait aucun défaut et que l'employée n'a rien mentionné au départ? Cet appareil était sous leur responsabilité après mon départ. QUE FAIRE???